



28 mai 2024

# CONFÉRENCE TERRITORIALE POUR L'EMPLOI

PERMANENTE  
OPÉRATIONNELLE  
PARTICIPATIVE  
COLLABORATIVE

## SYNTHÈSE ACTES



VILLE DE  
MARSEILLE

## Intervenantes et intervenants

Nom	Fonction
Laurent LHARDIT	Adjoint au Maire de Marseille en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable
Éric SÉMERDJIAN	Conseiller municipal délégué à l'innovation sociale et à la co-production de l'action publique
Damien BROCHIER	CEREQ, Chargé de mission partenariats formations professionnelles
Enzo TARAMASCO	Lab-on-ID / Mission locale de Marseille
Paul ORDONNEAU	Lab-on-ID / Mission locale de Marseille
Yanis AMARA	Personne en recherche d'emploi
Isabelle ANDONIAN	Personne en recherche d'emploi - PLIE MP Centre
Michel KLONIECKI	Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées
Valentine CLERC	Projet officer Laboratoire E&MISE, Evaluation et impact social, ESSEC
Florence ARMITANO	FESTIN, Responsable nationale du programme «des étoiles et des femmes»
Agnès WARCOLLIER	LPME et Ambassadrice PACA des entreprises à mission
Mathilde DEDIEU	Ville de Marseille, Directrice de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du commerce et de l'Enseignement supérieur
Vincent BOURJAILLAT	Directeur général SPLA-IN des écoles de Marseille
Stéphane ROUX	Amnyos
Jérémy FISCHER	Directeur adjoint de la Cellule Économique Régionale de la Construction PACA
Jérémy DORMOY	Chef de projet Alliance Villes Emploi
<b>ANIMATION DES ATELIERS</b>	.....
Jean HUBERT	Appel d'Aire
Julien ACQUAVIVA	Appel d'Aire
Nordine TIMRICHT	Maison de l'emploi de Marseille
Virginie DENIS	France Travail
Stéphanie ORDANO-MATHIEU	Maison Locale de Marseille
Guillaume SEZE	Chef de projet politique de la ville et Mission Rénovation Urbaine et Quartiers prioritaires ville de Marseille
Nadia M'RABET	Maison de l'emploi de Marseille
<b>MODERATION</b>	
Fabrice KEHAYAN	Alef Conseil

## Structures présentes

ACPM	JEDAI	
ACTA VISTA	LA CITE DES ENTREPRENEURS D'EUROMEDI-	
AFPA	TERRANEE	
Airbus Helicopters	La Cravate Solidaire Marseille	
Alliance Ville Emploi	La Ruche Marseille	
Amnyos	Le Carburateur	
APEC	LES ENTREPRISES S'ENGAGENT	
Appel d'Aire	LPME	
Cap emploi13	Mairie du 2e secteur	
Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur	Maison de l'emploi de Marseille	
CERC PACA	Marséa Nord Développement	
CEREQ	MASSAJOBS	
CIBC Alpes Provence	Métropole Aix Marseille	
Conseil Départemental 13	MISSION EMPLOI VILLE DE MARSEILLE	
Cosens	Nesetcite	
DDETS	Pain et Partage	
DEMOLTRI	Président e2c	
DUO FOR A JOB	Protis	
EMAHI	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Emergences	SCIC Friche la Belle de Mai	
Émergences :PLIE marseille metropole	Société Publique des Ecoles Marseillaises	
ENVERGURE	SPEM	
ESSEC	Tÿr Construction Assemblée	
Evolio	Uniformation opco cohésion sociale	
FACE SUD PROVENCE - CITE DE L'EMPLOI	URIOPSS	
FEDERATION DU BTP13	VILLAGE BTP&co Fédération BTP	
FESTIN	Ville de Marseille	
France Travail	Wake up Café	
Groupe La Varappe	Working First	
JB Conseil	XTRA	

# SOMMAIRE

I - TABLE RONDE D'OUVERTURE	5
II - ASSOCIER LES USAGERS À LA DÉFINITION ET LA CONDUITE DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI	6
III - CONSTRUIRE UNE CULTURE PARTAGÉE ET UNE VISION RENOUVELLÉE DE L'ÉVALUATION	7
IV - LES ENJEUX DURABLES DU PLAN ÉCOLE EN MATIÈRE D'INSERTION, DE FORMATION, ET D'EMPLOI	9
V - PAUSE DÉJEUNER ET FINALISATION DE LA CONSTRUCTION DE LA «FRESQUE DES ACTEURS»	11
VI - LES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE POUR L'EMPLOI	11
VII - RESTITUTION ET CLÔTURE	12
Atelier 1 : concevoir et co-construire une démarche d'implication durable des usagers, dans l'observation et l'enrichissement de l'action publique pour l'emploi	
Atelier 2 : construire une action collective pour améliorer la capacité du territoire à rapprocher offre et demande d'emploi à court, moyen et long termes	
Atelier 3 : co-construire une démarche visant à partager une approche améliorée de l'évaluation des actions en matière d'emploi	
VIII - ANNEXES	15

## TABLE RONDE D'OUVERTURE

Les intervenants à la table ronde d'ouverture sont :

- Laurent Lhardit, Adjoint au Maire de Marseille en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable ;
- Éric Sémerdjian, Conseiller municipal délégué à l'innovation sociale et à la co-production de l'action-publique ;
- Damien Brochier, CEREQ, Chargé de mission partenariats formation professionnelle

L'animateur précise en préambule que cette deuxième Conférence Territoriale pour l'Emploi (CTE) doit permettre aux acteurs du territoire de se rencontrer et d'échanger.

Laurent LHARDIT rappelle l'engagement spécifique et la politique volontariste de la ville de Marseille en matière d'emploi, rappelant que l'emploi est une compétence relevant avant tout de l'État. A ce titre, la conférence territoriale pour l'emploi se conçoit comme un outil venant en appui du service public de l'emploi. Si l'ensemble des structures et outils institutionnels sont évidemment utiles, il existe à Marseille un formidable écosystème composé de près de 470 associations et organisation, qui constituent ou compètent le service public de l'emploi.

Cette CTE doit, entre autres, permettre de :

- fédérer l'ensemble de ces acteurs ;
- recueillir le ressenti des usagers, qui sont les premiers intéressés par les dispositifs mis en place ;
- qualifier au mieux les besoins en matière de formation, d'emplois et de facilitation pour les usagers ;
- Évaluer autrement, par exemple dans le cadre du fonds d'innovation pour l'emploi lancé par la ville de Marseille.

Éric SEMERDJIAN explique que la ville de Marseille est un acteur important du développement économique et de l'insertion avec 400 millions d'euros de commande publique. Dans le cadre de ladite commande publique, les objectifs de critérisation sociale croissants impliquent une co-construction de l'action publique et un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs publics et privés. Ces synergies permettront d'envisager des pistes d'amélioration, de manière à anticiper et à mettre en œuvre de concert les politiques publiques.

L'animateur présente les thématiques des trois tables rondes de la matinée, en lien avec les enjeux précédemment exposés. Il souligne également l'importance de pouvoir évaluer ces démarches au travers de la mesure de l'impact social, qui transcende les indicateurs purement quantitatifs d'accès ou de retour à l'emploi. A ce titre, le fonds d'innovation pour l'emploi offrira un cadre intéressant pour expérimenter une mesure de l'impact social.

Il interroge Laurent Lhardit et Éric SÉmerdjian sur les évolutions ou réflexions qui ont été à l'œuvre en matière d'insertion et d'emploi depuis la dernière édition de la CTE.



Laurent LHARDIT répond en préambule que la mesure d'impact trouve toute sa pertinence en ce qu'elle permet d'évaluer en profondeur et envisager d'éventuelles pistes de progrès, afin que les dispositifs puissent gagner en efficacité.

Éric SEMERDJAN explique que la première édition de la CTE a permis de lancer une dynamique avec l'ensemble des acteurs privés et publics de l'emploi, de la formation et de l'insertion. En amont de cette deuxième édition, un dialogue approfondi a été engagé avec les acteurs, afin de mieux comprendre leurs besoins et champs d'action. Cette nouvelle édition sera l'occasion de travailler de manière effective sur le sujet de l'évaluation, du Plan Ecole et de l'inclusion des usagers dans cette démarche de politique publique sur l'emploi et l'insertion.

Interrogé par l'animateur sur les objectifs poursuivis par cette CTE, Damien BROCHIER souligne l'intérêt que constitue cette manière d'aborder l'emploi et l'insertion par l'angle territorial. Cela permet de mettre en exergue la diversité des acteurs de l'emploi, de dépasser la simple mesure quantitative de retour à l'emploi ; et ainsi, d'envisager l'emploi à la fois sous un prisme plus global et en adoptant une approche de terrain, sans faire fi de la dimension relationnelle entre les acteurs et de la parole des usagers, chacun faisant pleinement partie du territoire. Également, se saisir de la question de l'emploi au travers des métiers et du Plan Ecole constitue une opportunité très intéressante pour les plus jeunes.

## II - ASSOCIER LES USAGERS À LA DÉFINITION ET LA CONDUITE DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Les intervenants à la première table ronde sont :

- Enzo Taramasco, Lab-On-ID/Mission locale de Marseille
- Paul Ordonneau, Lab-On-ID/Mission locale de Marseille
- Yanis Amara, Personne en recherche d'emploi, identifiée par Appel d'Aire ;
- Isabelle Andonian, personne ne recherche d'emploi accompagnée par le PLIE MP Centre
- Michel Kloniecki, Délégué du Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées

L'animateur précise que cette première table ronde est l'occasion de donner la parole aux personnes qui bénéficient ou se sont engagés dans un dispositif en faveur de l'insertion et de l'emploi, notamment afin d'identifier d'éventuelles lacunes dans le cadre de ces accompagnements et d'enrichir le dispositif.

Paul ORDONNEAU et Enzo TARAMASCO, jeunes salariés de la Mission locale de Marseille, ont intégré « Lab- On-Id », un média animé par les jeunes à destination des jeunes. Son objectif est de présenter des métiers, promouvoir les actions de la Mission locale de Marseille ainsi que les offres proposées en matière de formation et d'emploi. Lab-On-Id se saisit des plateformes utilisées par les jeunes pour mieux s'adresser à eux, ce qui permet notamment de toucher des jeunes en marge, plus ou moins éloignés des institutions. Ils expliquent qu'ils ont rejoint Lab-On-Id après avoir chacun suivi deux années d'études universitaires, qui ne leur ont pas donné satisfaction.

Isabelle ANDONIAN explique pour sa part qu'elle est accompagnée depuis plusieurs mois par le PLIE, après avoir été orientée par Pôle Emploi. Sans emploi à 57 ans après avoir occupé plusieurs postes dans des crèches et des EHPAD, et faisant face à des difficultés de logement, elle se dit très satisfaite de l'accompagnement dont elle bénéficie, qui lui redonne confiance et motivation. Le PLIE lui permet notamment de rompre l'isolement auquel elle fait face et qui constitue, entre autres, un frein pour le retour à l'emploi. Elle a accepté de témoigner pour faire connaître le PLIE à des gens qui pourraient en avoir besoin.

Yanis AMARA, actuellement au chômage, fait part des difficultés qu'il rencontre pour trouver un emploi à même de satisfaire ses critères, à savoir une équation qu'il juge acceptable entre les heures travaillées et la rémunération, ce qui semble faire défaut sur le marché de l'emploi. Il se refuse notamment à travailler dans le secteur du BTP, au regard des conditions de travail pénibles.

Après un passage à Appel d'Aire, il a travaillé sur le chantier d'insertion de la Pilotine. Il regrette l'absence de continuité avec son projet professionnel précédent, sachant qu'il s'est spécialisé dans le métier de la stratification sur les coques de bateaux. De manière générale, il souligne que les employeurs ont tendance à rechercher une certaine polyvalence dans le cadre de leurs recrutements, si bien que sa spécialisation

constitue un frein. En

outre, il fait remarquer que l'insertion dépasse la question de la recherche de l'emploi, dans la mesure où elle englobe également les questions de logement, de coûts ou encore d'équilibre avec la vie personnelle.

Michel KLONIECKI explique avoir été lui-même à la rue après un accident de parcours. Il a été accompagné et a pu rebondir, mais il a rencontré certains freins dans le cadre de son parcours de réinsertion, dont, parfois, le manque de professionnalisme de travailleurs sociaux. Après avoir pu se réinsérer socialement, il a décidé de lui-même faire partie de ces acteurs de l'action sociale, en rejoignant notamment l'association La Cloche, qui s'attache à travailler en particulier sur la pré insertion, dans la mesure où le parcours vers l'emploi pour les personnes sans abri est parfois plus long, ce qui suppose cette notion de « pré-insertion », en amont de l'insertion.

Il évoque par ailleurs le CRPAA — dont le Comité de pilotage regroupe majoritairement des personnes accompagnées ou accueillies —, qui permet de débattre sur des questions de société, notamment sur la précarité et le travail. Le CRPAA a également un rôle d'alerte et de proposition auprès des pouvoirs publics. Récemment, le CRPAA a pu échanger sur la transformation de Pôle Emploi vers France Travail et souligner à cette occasion que nombre d'utilisateurs percevaient l'organisme comme étant avant un organisme de contrôle avant d'être un dispositif d'aide à la recherche d'emploi. Également, l'accueil des publics ne leur semble pas satisfaisant en l'état, sachant qu'il est nécessaire d'aller vers certains publics de manière plus volontariste. Il est aussi essentiel que l'évaluation des besoins des usagers soit constante, pour éviter les ruptures dans les parcours d'accompagnement.

L'animateur note, au regard des différentes interventions, le caractère essentiel du travail d'accompagnement conduit en amont de l'obtention d'un emploi, à savoir la nécessité de redonner aux personnes de la dignité, une place et de l'autonomie, si bien que l'indicateur quantitatif de l'obtention d'un emploi est limitatif, dans la mesure où il ne traduit pas l'impact global du travail social accompli. Il en sera question par ailleurs.

Damien BROCHIER note qu'il existe un véritable enjeu d'adaptation de la communication à l'attention de certaines catégories de public ; il indique que l'association des publics concernés pour communiquer constitue une piste intéressante ce dont en attestent les témoignages de Paul et d'Enzo.

Il existe également un enjeu dans le cadre de l'accompagnement des personnes isolées, lesquelles ont besoin de pouvoir partager leur situation avec des pairs. La création d'un réseau semble importante à ce titre. Il est également nécessaire de penser l'accompagnement dans la durée, afin de s'assurer de la pérennité de l'insertion des personnes. Enfin, la question de la polyvalence et de la spécialisation soulevée par Yanis suppose d'intégrer davantage les employeurs et les entreprises dans le débat.

### III - CONSTRUIRE UNE CULTURE PARTAGÉE ET UNE VISION RENOUVELLÉE DE L'ÉVALUATION

Les participants à la deuxième table ronde sont les suivants :

- Valentine Clerc, qui représente le laboratoire E&MISE, porté par l'ESSEC ;
- Mathilde Dedieu, Directrice du développement économique de l'emploi et du tourisme, Ville de Marseille
- Agnès Warcollier, qui représente l'entreprise LPME, ambassadrice Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Florence Armitano, Association FESTIN, responsable nationale du programme «des étoiles et des femmes»

Valentine CLERC explique que le laboratoire E&MISE travaille sur le sujet de l'évaluation et de la mesure de l'impact social, à destination d'organismes publics, mais aussi pour des consortiums d'acteurs privés et associatifs. La mesure d'impact diffère de l'évaluation des résultats : alors que la seconde est purement quantitative, la première — la mesure d'impact —, axée sur l'aspect qualitatif, permet d'appréhender les changements à l'œuvre pour les parties prenantes considérées, mais aussi sur l'environnement de manière plus globale, à savoir le territoire ou d'autres publics connexes.

Mathilde DEDIEU indique que le fonds d'innovation pour l'emploi résulte d'un engagement de la ville de Marseille visant à soutenir des projets innovants proposés pour répondre aux problématiques spécifiques du territoire marseillais et de ses habitants dans le cadre du retour à l'emploi. L'appel à projets sera lancé



prochainement. Tous les opérateurs — entreprises et acteurs associatifs — peuvent y prétendre.

L'animateur fait observer que la mesure d'impact social engendre, au-delà de la lecture finale, une incidence sur les process et les pratiques de travail elles-mêmes, qui seraient donc amenées à évoluer.

Valentine CLERC le confirme. La mesure d'impact suppose un pilotage de l'impact à long terme et de manière itérative, en procédant à des évaluations et évolutions régulières.

Agnès WARCOLLIER présente le statut d'entreprise à mission, institué par la Loi Pacte de 2019. Une entreprise à mission a pour vocation, aussi, de contribuer au bien commun.

Elle doit répondre à quatre conditions :

- se doter d'une raison d'être et d'objectifs environnementaux et sociaux ;
- se doter d'un Comité de mission ou d'un référent, qui comprend au moins un salarié de l'entreprise pour piloter cette raison d'être et contrôler sa mise en œuvre effective ;
- disposer d'un OTI (Organisme Tiers Indépendant), qui contrôle régulièrement la réalité de cette mission ;
- déposer le statut juridique de société à mission auprès du Greffe du Tribunal.

L'ensemble des collaborateurs sont associés à la feuille de route annuelle, qui permet de fixer les actions à mettre en œuvre pour répondre à la raison d'être de la société et, en l'espèce, s'agissant de LPME, il est question de donner du sens aux marchés publics et contribuer à les rendre plus durables pour la société.

Outre les indicateurs quantitatifs tels que le chiffre d'affaires en lien avec les objectifs environnementaux et sociaux, des indicateurs qualitatifs ont été fixés pour répondre à cet enjeu de mesure d'impact, et notamment : le nombre d'abonnés à la newsletter, dans laquelle LMPE promeut l'achat responsable. Ou les nouvelles offres créées visant à contribuer à cet achat responsable.

Valentine CLERC souligne la difficulté à définir des indicateurs qualitatifs, mais ces derniers permettent de mieux appréhender certains changements à l'œuvre, lesquels ne sont parfois pas perceptibles au travers d'indicateurs quantitatifs. La mesure d'impact suppose d'y consacrer des moyens, du temps et des ressources humaines.

Florence ARMITANO présente le dispositif « Des étoiles et des femmes », lancé en 2015 à Marseille. Celui-ci permet à des femmes éloignées de l'emploi de passer un diplôme certifiant en cuisine, dans l'optique de les accompagner vers l'employabilité et lever les différentes barrières socioprofessionnelles. Face au caractère limitatif que constituait l'indicateur quantitatif de retour à l'emploi, Des étoiles et des femmes a fait appel à un cabinet extérieur pour lancer une mesure d'impact globale, au travers d'un questionnaire proposé aux personnes accompagnées, étant précisé que, dans l'optique d'un suivi au long cours, ce questionnaire est soumis pendant et après la formation.

Le questionnaire interroge notamment les bénéficiaires sur les aspects suivants :

- l'autonomie dans le cadre des démarches ;
- l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle : un indicateur important, dans la mesure où les femmes accompagnées sont souvent mères de famille ;
- l'autonomie financière ;
- la confiance en soi et l'estime de soi ;
- La communication.

L'animateur note que la démarche d'étude d'impact implique que les financements de l'action intègrent le coût inhérent, en termes de charge de travail et de technicité. Globalement, la mesure d'impact doit être intégrée dans un projet en tant que tel.

Damien BROCHIER constate que les indicateurs quantitatifs sont souvent confondus avec la notion de contrôle. Il s'agit de s'orienter davantage vers une mesure qualitative — prenant en compte l'individu et sa progression — qui puisse être utile aux acteurs de l'emploi comme aux usagers eux-mêmes. La notion de temporalité semble également importante dans le cadre de la mesure d'impact, afin de pouvoir évaluer cette progression dans le cadre d'un accompagnement. Les entreprises doivent être parties prenantes et

actrices, notamment à l'aune du développement de l'apprentissage et des critères de RSE.

#### IV - LES ENJEUX DURABLES DU PLAN ÉCOLE EN MATIÈRE D'INSERTION, DE FORMATION, ET D'EMPLOI

Les participants à la troisième table ronde sont les suivants :

- Vincent Bourjaillat, Directeur général SPLA-IN des écoles de Marseille
- Stéphane Roux, Amnyos
- Jérémy Fischer, Directeur adjoint de la Cellule Économique Régionale de la Construction PACA
- Jérôme Dormoy, Chef de projet Alliance Villes Emploi

Vincent BOURJAILLAT présente le Plan École, un projet d'une grande ampleur, inédit en France. Il est devenu nécessaire d'intervenir massivement sur ce patrimoine scolaire, qui concerne de très nombreux habitants de Marseille, d'élèves et de professionnels travaillant dans ces écoles. Cette dimension donne au Plan Ecole une grande force, dans la mesure où il revêt beaucoup de sens, sachant qu'un tiers de la ville de Marseille est concernée.

Le Plan Ecole a donné lieu à la création d'une société publique entre l'Etat et la ville de Marseille. Il rappelle que la reconstruction d'une école pose cinq enjeux :

- la dimension technique de rénovation du bâtiment ;
- une projection sur 50 ans (intégrant des températures globalement plus élevées dans le cadre du réchauffement climatique) ;
- penser l'école comme un lieu de vie, de sociabilité et de lien entre les habitants ;
- la question de l'éducation, en soutenant l'innovation pédagogique et les modes d'apprentissage innovants ;
- l'amélioration de l'image de la ville de Marseille, le projet générant une activité économique et des éléments d'attractivité, voire de renommée.

Concernant l'avancement du projet, trois vagues ont été lancées, avec des livraisons attendues à compter de l'été dans le cadre de la phase 1. S'agissant de la phase 2, des appels à candidatures ont été lancés à l'attention de concepteurs, de maîtres d'œuvre et d'entreprises, dans le cadre d'une phase préopérationnelle. Les études préalables ont été lancées en vue de la vague 3. Globalement, 80 écoles sont concernées, soit un gros tiers du Plan Ecole dans son ensemble (le reste relève d'opérations plus légères assurées directement par la Ville de Marseille).

Il est impératif que les opérateurs économiques et les acteurs de l'emploi soient investis dans le cadre des appels à candidatures et des marchés d'insertion, sachant que l'activité génère en moyenne 1 000 emplois par an. La mise en œuvre du projet s'échelonne sur dix ans, soit 100 millions d'euros d'investissement par an. Dans la mesure où il existe un objectif important en termes d'insertion, il est nécessaire de dynamiser les acteurs existants pour parvenir à tenir les objectifs. En l'état, le système n'est pas capable d'absorber la surcharge de travail liée au projet, faute de ressources disponibles en nombre suffisant.

À noter que dans le cadre fixé pour le projet, trois sujets différents s'imbriquent et doivent être travaillés en synergie :

- la question de la rénovation énergétique et les ambitions écologiques ;
- l'obligation de faire travailler un certain pourcentage de PME/PMI dans le cadre de nos marchés ;
- un objectif très élevé en matière d'insertion, soit 15 %, que nous atteindrons dans la durée.

Il est donc nécessaire de travailler avec les acteurs du secteur du bâtiment sur la mutation des métiers en lien avec les enjeux de transition écologique.

Concernant la partie insertion, il s'agit de diversifier les capacités à mobiliser les entreprises et publics par le biais de différents types de marchés, en ayant notamment recours à l'allotissement, permettant à davantage d'entreprises — y compris des PME/TPE — de pouvoir se positionner.

Il précise que l'échéance du Plan Ecole est fixée à 2034 ou 2035, ce qui permet d'envisager un travail de long cours sur ces différentes questions.

Jérémy FISCHER présente la CERC, qui est l'observatoire économique régional de la construction, constitué en tant qu'association loi 1901, et créée en 1974. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision à destination des organisations professionnelles et des institutions, mais aussi un lieu de rencontres et de concertations entre les acteurs précités.

Il explique que les entreprises du secteur ont bien conscience de l'évolution nécessaire du marché et des métiers à l'aune de la transition écologique. En proie à des difficultés de recrutement, ces entreprises travaillent sur l'attractivité des métiers, afin de pouvoir répondre à cette demande croissante de travaux de rénovation.

L'animateur interroge Jérémy Fischer sur la manière dont les entreprises s'organisent vis-à-vis de cette question de la transition écologique.

Jérémy FISCHER répond que les entreprises s'attachent à créer des filières de formation nouvelles pour réinventer le métier.

L'animateur souligne une possible difficulté pour résoudre l'équation visant à favoriser l'accès à ces marchés pour les petites entreprises du territoire tout en donnant une place importante à la clause sociale.

Stéphane ROUX, représentant le cabinet Amnyos, explique qu'il est nécessaire de développer des modalités de marchés à même de favoriser l'accès aux petites entreprises, au travers d'un travail d'allotissement, de communication, d'information et de mobilisation des branches.

Jérôme DORMOY présente Alliance Villes Emploi, une association d'élus de collectivités locales, qui ont tous en responsabilité sur leur territoire les sujets d'insertion, d'emploi et de développement économique. Concernant la question des PME/TPE, il rappelle que sur 30 millions d'heures en France, plus de 70 % d'entre elles sont effectuées par des TPE/PME, tandis que les trois premiers grands groupes du secteur en France n'en réalisent que 10 %, sachant que même lorsqu'ils sont titulaires d'un marché, une grande partie de l'activité est réalisée par leurs sous-traitants locaux. Les TPE/PME du secteur du bâtiment sont donc à même de s'inscrire dans ce type de clauses sociales.

Concernant la question des personnes accompagnées ou à accompagner, il souligne que le Plan Ecole étant un projet sur le long terme, celui-ci constitue une opportunité pour envisager de déployer un accompagnement de fond, notamment en déconstruisant l'image des métiers du bâtiment, qui évoluent par ailleurs : en effet, si les conditions de travail restent relativement difficiles, les métiers gagnent en technicité et offrent des perspectives de carrière et d'évolution intéressantes. Il existe un enjeu important de communication auprès de l'écosystème en charge de l'accompagnement et des publics.

Il évoque aussi l'importance de la question de la formation sur le volet de la transition écologique : il est en effet nécessaire de former l'ensemble des personnes travaillant sur un chantier et évoque à ce titre la possibilité d'organiser des formations in situ, directement sur le chantier, dans la mesure où il est parfois difficile d'envoyer ces publics dans des centres de formation eu égard aux contraintes qu'implique un chantier.

L'animateur note à ce titre l'importance de renouveler les pratiques, mais aussi l'enjeu prégnant d'accompagnement des TPE/MPE, a fortiori dans le cadre d'un projet d'une telle ampleur.

Jérôme DORMOY précise qu'outre les indicateurs quantitatifs, les clauses sociales peuvent inclure des indicateurs qualitatifs tels que l'égalité hommes-femmes ou encore la lutte contre l'illettrisme. Globalement, il s'agit de déterminer des éléments permettant d'agir favorablement au bénéfice du territoire, en s'appuyant sur un projet structurant d'ampleur.

L'animateur souligne qu'en définitive, ce projet constitue une opportunité pour des personnes

accompagnées et les entreprises au regard du nombre d'emplois qu'il génère.

Stéphane ROUX confirme que le projet constitue une opportunité, qu'il convient d'organiser, de mettre en œuvre et d'articuler, notamment en mobilisant l'écosystème le plus en amont possible, ce qui suppose un travail partenarial et une ingénierie collective.

Vincent BOURJAILLAT note qu'à ce titre, il convient de travailler avec le réseau des PME/PMI, au sein duquel se trouvent des opportunités plus importantes, avec des métiers et savoir-faire techniques, mais une capacité moindre à savoir répondre à des appels d'offres "clausés" et ambitieux.

Jérôme DORMOY précise que dans le cadre de ce projet et des appels d'offres afférents, il serait opportun que les PME/TPE ne se retrouvent pas uniquement dans une position de sous-traitants. Pour ce faire, il convient de créer les modalités adéquates, afin que ces entreprises puissent répondre en groupement. Il est aussi nécessaire d'accompagner ces entreprises dans la réponse à l'appel d'offres, afin de rendre ces marchés accessibles à l'ensemble des entreprises.

Damien BROCHIER conclut cette table ronde en soulignant que la question de la temporalité est primordiale dans le cadre de ce projet, impliquant un enjeu de structuration dans la durée.

Concernant l'attractivité des métiers, « les chantiers-écoles », par exemple, permettront de donner à voir une image positive des métiers du BTP et, compte tenu de la durée du projet, toucher les plus jeunes. Il précise que les métiers du BTP évoluent, mais plutôt que de métiers nouveaux, il est davantage question d'une hybridation de métiers existants visant à répondre aux enjeux de la transition écologique.

Au titre de la formation, il évoque l'introduction, depuis 2018, des actions de formation en situation de travail, permettant aux entreprises d'organiser ces formations directement sur le lieu de travail et en situation de travail, ce qui constitue une piste intéressante, notamment pour les métiers du BTP.

## V - PAUSE DÉJEUNER ET FINALISATION DE LA CONSTRUCTION DE LA «FRESQUE DES ACTEURS»

*La conférence est suspendue pour la pause méridienne.*

L'animateur explique que la fresque des acteurs ne représente pas les 470 acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire, mais uniquement ceux présents ce jour. Elle permet notamment de montrer que si ces acteurs couvrent l'intégralité du territoire marseillais, les quartiers sud et est de Marseille sont très peu pris en charge en matière d'offres d'accompagnement. Certains territoires sont en effet sous-dotés en matière d'acteurs et d'outils. La cartographie des acteurs de l'emploi réalisée par la Maison de l'Emploi de Marseille reste un outil indispensable, afin que les acteurs s'identifient et se connaissent.

Au-delà de la cartographie, la CTE et les ateliers à venir permettront aux différents acteurs de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et expériences, sachant que l'étude conduite en amont du lancement de la CTE avait démontré ce besoin d'une meilleure connaissance mutuelle des acteurs du territoire.

## VI - LES ATELIERS DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE POUR L'EMPLOI



L'animateur présente les trois ateliers proposés aux participants, à savoir :

- atelier 1 : concevoir et co-construire une démarche d'implication durable des usagers, dans l'observation et l'enrichissement de l'action publique pour l'emploi — en lien avec la table ronde 1 de la matinée – atelier coanimé par Jean Hubert et Julien Acquaviva (Appel d'Aire) ;
- atelier 2 : construire une action collective pour améliorer la capacité du territoire à rapprocher offre et demande d'emploi à court, moyen et long termes (Plan Ecole et métiers du bâtiment)  
— atelier co-animé par Nadia M'Rabet (Maison de l'Emploi de Marseille), Virginie Denis (France Travail) et Stéphanie Ordano-Mathieu (Mission locale de Marseille) ;
- atelier 3 : co-construire une démarche visant à partager une approche améliorée de l'évaluation des actions en matière d'emploi (fonds d'innovation pour la ville de Marseille) — atelier co-animé par Guillaume Sèze (Chef de projet politique de la ville et Mission Rénovation urbaine et Quartiers Prioritaires de la ville de Marseille) et Nordine Timricht (Maison de l'Emploi de Marseille).

Dans le cadre de cette première séquence, les participants seront amenés à :

- partager autour des différentes réflexions qui ont émergé des tables rondes de la matinée ;
- définir une méthodologie ;
- envisager de premières pistes d'action ou les conditions de réussite nécessaires pour avancer dans cette réflexion.

Les travaux des ateliers se poursuivront en septembre et décembre 2024 puis en février-mars 2025. Au printemps 2025 la troisième CTE aura aussi pour objectif de présenter les travaux et les mettre en œuvre, mais aussi, le cas échéant, de prolonger ces travaux ou de mettre en exergue d'autres sujets connexes.

## VII - RESTITUTION ET CLÔTURE

L'Atelier 1 : concevoir et co-construire une démarche d'implication durable des usagers, dans l'observation et l'enrichissement de l'action publique pour l'emploi

Julien ACQUAVIVA explique que les participants ont d'abord échangé sur la base de la vision proposée par le dispositif Appel d'Aire — dont il fait partie —, avant d'enrichir la discussion par un débat, où chacun a pu s'exprimer sur la question. En termes de perspectives, il était convenu que chacun puisse réfléchir à des fondamentaux, en vue de décliner des spécificités, nombre de personnes accompagnées, de typologie d'accompagnement — individuel/collectif/mixte —, l'objectif étant de s'extraire des généralités évoquées lors de ce premier atelier.

Atelier 2 : construire une action collective pour améliorer la capacité du territoire à rapprocher offre et demande d'emploi à court, moyen et long termes

Une intervenante note en préambule qu'au regard des échanges qui ont eu lieu, il existe d'ores et de nombreuses initiatives, mais tous les acteurs n'ont pas connaissance de ces initiatives portées par les uns et par les autres.

Une autre intervenante explique que les participants à l'atelier ont décidé de procéder à un état des lieux des dispositifs existants, ce qui a permis d'identifier les points clefs suivants :

- un besoin prégnant de synergies ;
- une interconnaissance nécessaire entre les acteurs ;
- recruter autrement : multiplier les job datings ;
- clauses : prendre en compte le volet ingénierie — inclure le volet des transitions énergétiques (formations, informations, etc.).

Un autre intervenant ajoute que le groupe de travail a également déterminé les pistes de réflexion

suivantes :

- envisager des modalités de travail et d'échanges, chacun détenant une partie des idées, connaissances, dispositifs, moyens financiers et actions ;
- mettre ces moyens au bénéfice d'un collectif de travail permettant de répondre sur de grandes envies et capacités à avancer sur le sujet, et de s'ouvrir à davantage de publics (public féminin, public à former, public à orienter vers les métiers de la transition écologique) ;
- établir un lien entre deux blocs : les entreprises avec leur dispositif d'une part et les structures en charge de l'accompagnement d'autre part.

Une autre intervenante complète la réflexion précédente.

- Le Plan Ecole est une locomotive, dont il est nécessaire de se saisir, dans la mesure où elle impliquera l'ensemble des recrutements — notamment s'agissant des heures clausées — et une structuration, qui pourrait servir de façon plus globale les recrutements.
- Le Plan Ecole permet de développer l'attractivité et la diversité des métiers, ce qui constitue une opportunité, mais aussi un point à adresser.
- Il est nécessaire d'améliorer l'interconnaissance des acteurs (entreprises, SIAE, usagers, acteurs de l'insertion et de l'emploi, éducation nationale, organismes de formation, etc.) dans le cadre d'une action concrète sur le territoire.
- Il convient de définir une structuration des rôles clarifiés, chacun représentant un maillon de la chaîne — définir une éventuelle intermédiation.
- Le Plan Ecole doit permettre d'oser recruter autrement (diversité/inclusion).
- Il est impératif d'engager le système éducatif et les branches dans la transformation des métiers d'avenir.

Atelier 3 : co-construire une démarche visant à partager une approche améliorée de l'évaluation des actions en matière d'emploi

Guillaume SEZE procède à la restitution du troisième atelier.

Les lacunes relevées par les participants concernant les démarches d'évaluation actuelles sont les suivantes :

- des approches trop « monociblées », ne mesurant qu'un résultat chiffré, sans tenir compte de la globalité de la situation ;
- des critères d'évaluation ne prenant pas suffisamment en compte la complexité des situations et des individus ;
- des travaux conduits sur une temporalité trop restreinte, avec des appels à projets trop courts et un suivi trop borné dans le temps ;
- un défaut d'information et de communication à l'attention des publics sur les dispositifs dont ils pourraient bénéficier ;
- des co-financements trop complexes et trop lourds dans le cadre des appels à projets.

À l'aune de ces constats, les pistes de réflexion suivantes ont été envisagées :

- travailler sur une temporalité plus longue, notamment en reconduisant les dispositifs et en les améliorant dans le temps à la faveur d'une mesure d'impact ;
- intégrer des indicateurs qualitatifs, tels que l'acquisition de confiance, le travail sur le savoir-être, le bien-être de la personne, etc./s'assurer que le processus d'accompagnement et d'insertion produit des effets bénéfiques sur la personne ;
- mieux associer les bénéficiaires à l'élaboration, au suivi et au pilotage des dispositifs ;
- travailler sur les indicateurs d'impacts, en associant toutes les parties prenantes, y compris les entreprises ;
- sortir d'une logique en silo, en travaillant davantage en équipes pluridisciplinaires, avec plusieurs corps de métiers dans les entreprises d'aide à l'insertion ;
- intégrer davantage les travailleurs sociaux dans le dispositif global, afin de garantir un meilleur suivi des personnes dans leur parcours ;



- une attention à porter sur les écarts entre les besoins de la personne et l'attente des pouvoirs publics en matière d'insertion ;
- prêter attention à tous les éléments d'évaluation purement déclaratifs, afin de s'assurer de la viabilité et de la précision des éléments d'évaluation à disposition.

Plusieurs conditions ont été établies pour y parvenir :

- une meilleure coordination entre les financeurs et le pilotage ;
- un travail sur l'accompagnement dans la durée, ce qui implique un suivi dans la durée y compris par les professionnels de l'accompagnement.

## Conclusion

Eric SEMERDJAN rappelle que la ville de Marseille poursuit l'ambition de réunir et de fédérer les acteurs de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'une dynamique d'innovation sociale et dans le cadre d'un travail coconstruit de mesure d'impacts, tout en nourrissant la volonté d'inclure les personnes les plus éloignées de l'emploi au cœur de la réflexion. À cet égard, il se félicite que des personnes accompagnées aient pu apporter leur concours au travers de leurs témoignages dans le cadre de cette CTE.

Il note également avec satisfaction une propension certaine à « créer du commun » entre les différents acteurs. En effet, la qualité des travaux conduits aujourd'hui montre cette capacité collective à ancrer cette démarche territorialement, avec les entreprises et les filières structurantes de l'économie du territoire, mais aussi avec une interconnaissance des grands projets à l'œuvre sur le territoire. Il est certain qu'en conjuguant leurs forces, l'ensemble des acteurs qui font l'écosystème travailleront mieux et seront en mesure d'innover.

Cette seconde CTE marque le lancement de travaux qui s'échelonneront tout au long de l'année autour des trois grandes thématiques abordées ce jour, sachant que le processus se poursuivra également dans les années à venir. La Ville sera proactive dans le cadre de l'animation et de la conduite de ces travaux.

Enfin, il remercie chaleureusement l'ensemble des participants à cette CTE, ainsi que tous ceux qui ont contribué à son organisation et à son animation

Annexe n°1

## DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES POUR ALLER PLUS LOIN

### Table ronde et atelier 1

Le conseil régional des personnes accueillies et accompagnées et l'accès aux contributions  
<https://www.uriopss-pacac.fr/actualites/conseil-regional-personnes-accueillies-accompagnees-crpa-paca>

Lab-on-id via la Mission locale de Marseille : <https://missionlocalemarseille.fr/labon-id/>

### Table ronde et atelier 2

La mesure d'impact des étoiles et des femmes <https://www.desetoiletetesdesfemmes.org/impact/>

Support de présentation des entreprises à mission

### Table ronde et atelier 3 :

Alliance Villes Emploi : <https://www.ville-emploi.asso.fr/association>

La Cellule économique régionale de la construction : <https://www.cerc-paca.fr/>

Support de présentation du Plan école et ses enjeux.



MARDI 28 MAI 2024

Conférence territoriale pour l'emploi

## LES ENJEUX DU VOLET EMPLOI INSERTION DU PLAN ÉCOLES MARSEILLE



# 1. LE PLAN ÉCOLES, C'EST QUOI ?



## POURQUOI LE PLAN ÉCOLES ?



- 470 écoles publiques
- 75 000 élèves
- 3 700 personnels Education Nationale
- 3 200 agents municipaux



- Déficit d'entretien du bâti scolaire
- Désordres fonctionnels
- Déséquilibres géographiques



## PLAN ÉCOLES D'ENSEMBLE RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Budget opérationnel prévisionnel global du Plan Ecoles : **1,2 milliard d'euros** (HT valeur 2021)

### Maîtrise d'ouvrage : SPEM

Opérations de rénovation / démolition /  
construction neuve

(Volet n°1)

Budget opérationnel prévisionnel : **845 millions d'€**

### Maîtrise d'ouvrage : Ville de Marseille

Opérations de réhabilitations simples

(Volet n°2)

Budget opérationnel prévisionnel : **386 millions d'€**



## LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE DES ÉCOLES MARSEILLAISES



VILLE DE  
MARSEILLE



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



### POUR :

- Accélérer la mise en œuvre
- Mobiliser les moyens financiers
- Réaliser les opérations de rénovation complexes



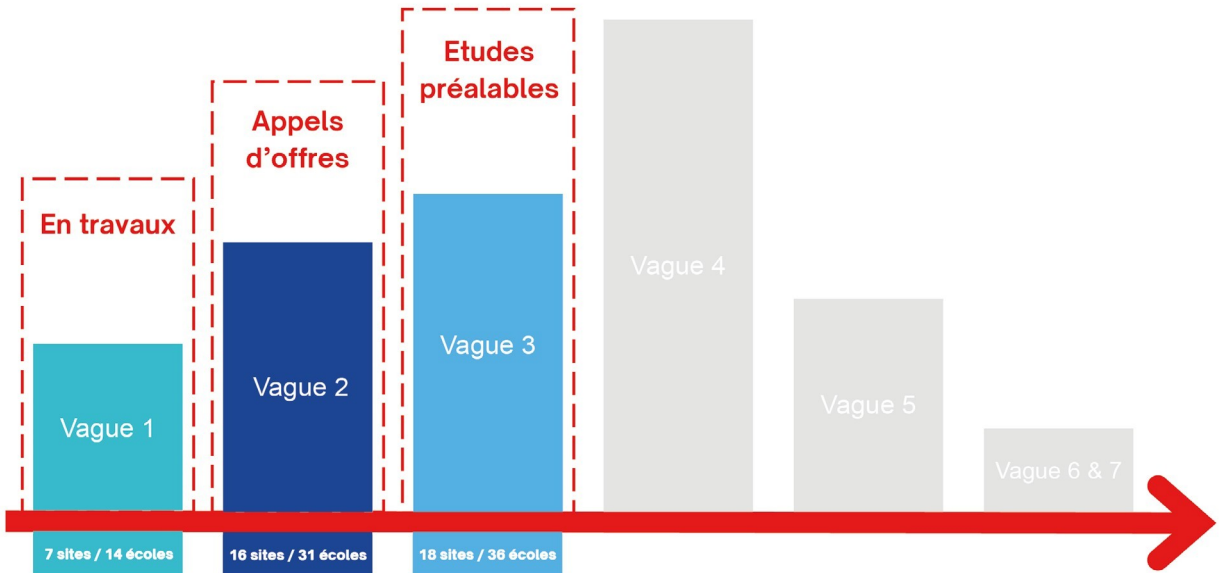
## LES OBJECTIFS ET AMBITIONS DE LA SPEM

### 10 ANS POUR :

- Rénover, moderniser et optimiser le patrimoine bâti scolaire
- Contribuer activement à l'adaptation au changement climatique
- Participer à l'amélioration du cadre de vie de proximité des Marseillais
- Redonner une égalité d'accès au service public de l'Education Nationale et promouvoir l'innovation pédagogique
- Contribuer à l'emploi, à l'attractivité et à la renommée du territoire Marseillais



# AVANCEMENT OPÉRATIONNEL



La planification des opérations de rénovation s'établit selon « 7 vagues » de projets sur 10

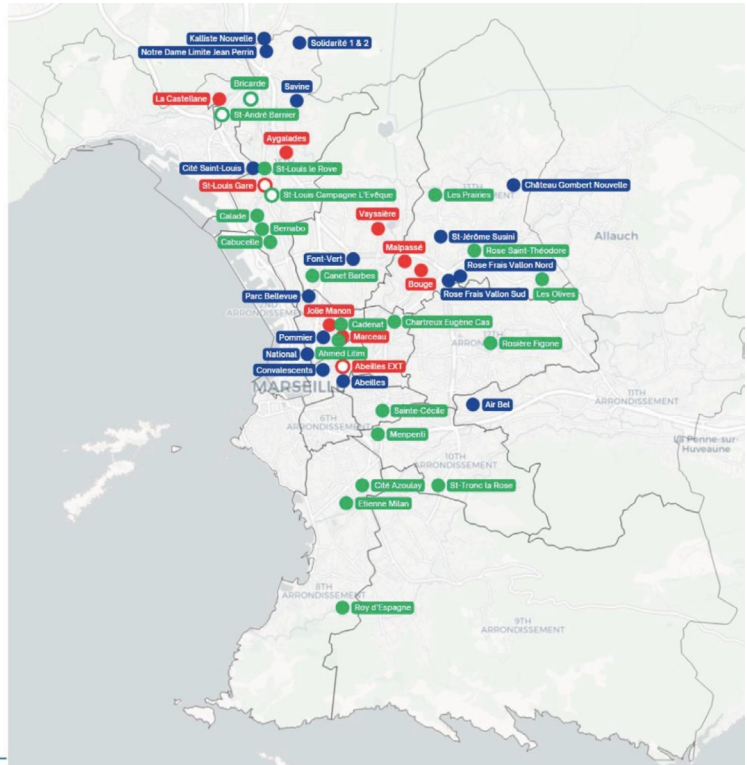
## CUMUL VAGUE 1, 2 ET 3

LES ECOLES DU MS1, MS2 ET MS3

MS1

MS2

MS3



## 2. LE VOILET EMPLOI INSERTION

### CHIFFRES-CLÉS



100 MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX  
INVESTIS EN MOYENNE, CHAQUE ANNÉE,  
PENDANT 10 ANS



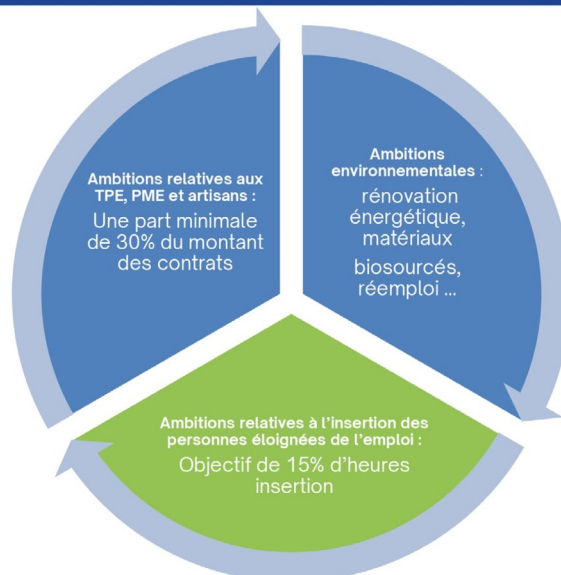
1000 EMPLOIS MOBILISÉS SUR LES PROJETS DU  
PLAN ECOLES, EN MOYENNE, CHAQUE ANNÉE  
PENDANT 10 ANS

## UN PLAN AMBITIEUX SUR 10 ANS

- ➔ Possibilité de travailler sur la durée et de construire une stratégie par étapes
- ➔ Obligation de s'impliquer dans la transition écologique
- ➔ Mobilisation de l'ensemble des corps professionnels et opérateurs de la construction
- ➔ Changement d'échelle dans l'organisation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'insertion

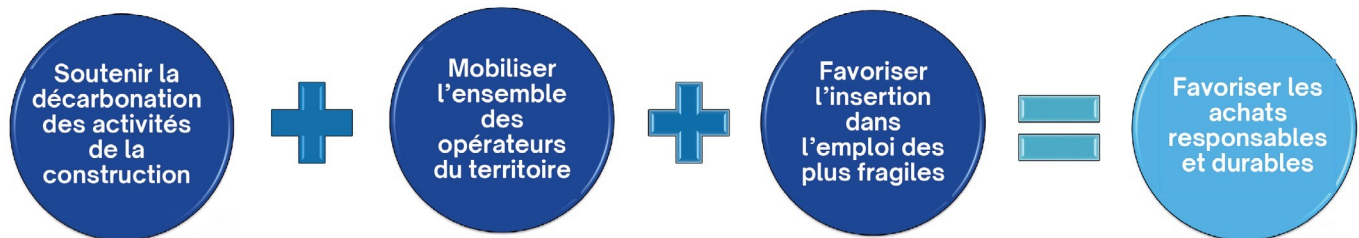


## LE CADRE DE MISE EN OEUVRE - 3 ambitions fortes à mener en synergie -

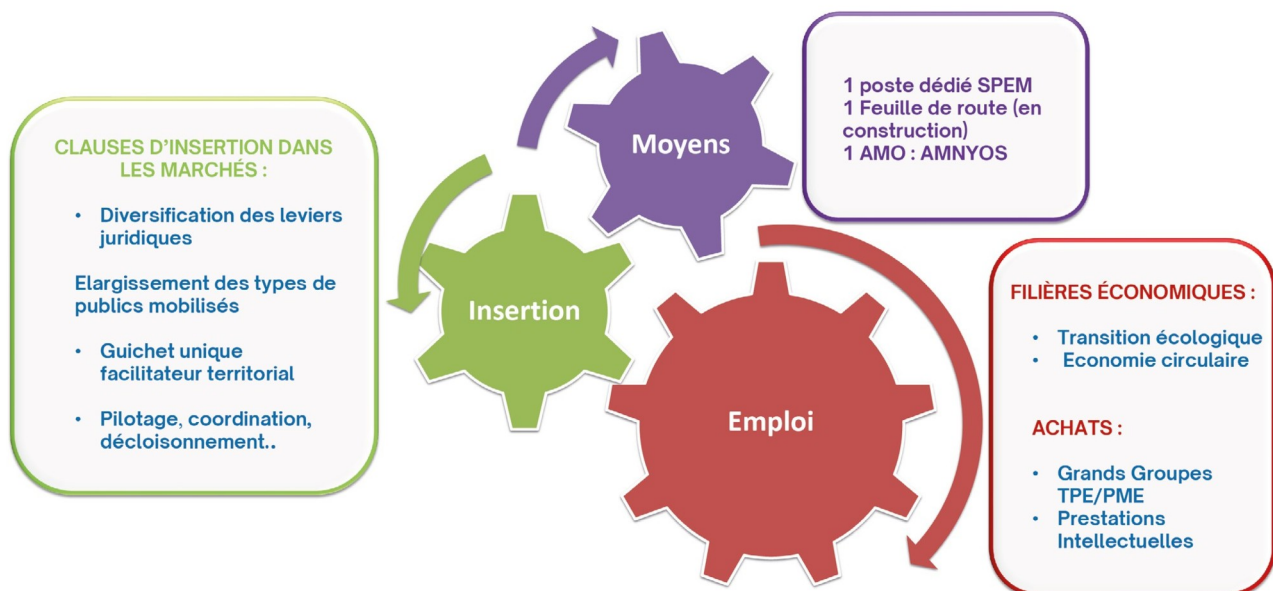




# LA STRATÉGIE EMPLOI INSERTION



# LA STRATÉGIE EMPLOI INSERTION



# Merci de votre attention !



VILLE DE  
MARSEILLE

## Qu'est-ce qu'une société à mission ?

- Née de la **loi PACTE** promulguée en mai 2019, le **statut de société à mission** (article 176 de la loi) peut être obtenu par **une entreprise qui, en parallèle de la recherche du profit, souhaite œuvrer pour le bien commun en mettant au cœur de son modèle la résolution des défis sociaux et environnementaux.**

« *Les démarches de RSE ne suffisent plus, il faut que les entreprises s'engagent davantage et le statut de société à mission constitue un véritable levier de transformation* »

Emery Jacquillat, Président Camif et cofondateur de la Communauté des Entreprises à Mission

### ■ Conditions :

- Définir une **raison d'être propre à l'entreprise et y associer des objectifs contributifs aux enjeux sociaux et environnementaux qu'elle souhaite adresser dans le cadre de son activité**
- **Se doter d'un Comité de mission (ou d'un référent), distinct des organes sociaux et devant comporter au moins 1 salarié, pour suivre l'exécution de la mission**
- **Déclarer auprès du greffier du Tribunal de Commerce sa qualité de société à mission**
- **Faire vérifier par un OTI l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux**

**Aujourd'hui, 5 ans après la loi PACTE, plus de 1 600 entreprises ont adopté la qualité de société à mission en France (63 dans les Bouches-du Rhône) représentant plus de 900 000 salariés !**



## Quelle est la mission de LPME ?

- Depuis sa création en 2009, **LPME, cabinet de conseil, s'est résolument tourné vers l'achat responsable** dans ses diverses missions menées à la fois auprès des donneurs d'ordres publics et des entreprises privées, dans l'objectif de favoriser une relation fructueuse entre ces deux mondes qui s'ignorent trop souvent

➢ *LPME a co-construit la méthodologie de la Stratégie du Bon Achat public territorial et a accompagné plusieurs territoires qui ont souhaité la déployer pour promouvoir le développement économique local.*

- Notre **raison d'être** inscrite dans les statuts de la société depuis l'Assemblée Générale du 30/06/2021 :

**Donner du sens aux marchés publics en contribuant à les rendre plus favorables au développement durable de la société et de tous les acteurs qui la composent.**

- Dans ce cadre, **nos objectifs** sont les suivants :

- **Promouvoir le développement d'une stratégie du bon achat public responsable** dans les territoires de France métropolitaine, d'outre-mer et plus globalement où LPME intervient ;
- **Améliorer de façon continue la démarche de stratégie du bon achat public responsable** mise en œuvre par LPME ;
- **Accompagner tous les acteurs concernés par la commande publique** dans l'acquisition, le développement et la mise en œuvre des compétences nécessaires au bon achat public.



## Quel est l'impact de notre statut ?



*« Il n'y a pas de raison d'être, il n'y a que des preuves de raison d'être.  
La raison d'être d'une entreprise, c'est une raison d'y être pour les collaboratrices et les collaborateurs.  
Les collaborateurs de l'entreprise ne donneront le meilleur d'eux-mêmes qu'à condition de comprendre  
l'enjeu de la tâche. »*

Rapport Bris Rocher

La mesure de l'impact est faite par le Comité de mission / référent + l'OTI.

La mission statutaire est un moyen de fiabiliser l'impact car elle donne une trajectoire à l'entreprise, gage de contribution environnementale ou sociale. L'impact est donc le résultat de l'accomplissement de la mission.

- **Impact en termes d'attractivité** et de marque employeur
- **Impact en termes d'embarquement des salariés** avec un management plus participatif, un intérêt supérieur lié à une vision sociétale et long terme, une réponse à une quête de sens, un objectif commun qui est en rupture avec les logiques de compétition individuelle
- **Impact en termes de développement économique local** au travers d'une commande publique facilitée par nos actions de conseils (création d'opportunités au niveau local, procédures d'appels d'offres sécurisées permettant d'accélérer la passation des marchés) **parce que l'achat public relève de l'intérêt général et doit donc se soucier de l'impact qu'il a sur son territoire**



## Merci de votre attention !



**Agnès WARCOLLIER**

06.86.46.78.66

[agnes.warcollier@lpme.fr](mailto:agnes.warcollier@lpme.fr)



**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :**  
[www.lpme.fr](http://www.lpme.fr) ou [contact@lpme.fr](mailto:contact@lpme.fr)



**ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT  
À NOTRE NEWSLETTER :**

<https://app.mailjet.com/widget/iframe/3SRa/Hu8>